



Conseil de la Communauté Séance du 01 juin 2023

Envoyé en préfecture le 10/06/2023

Reçu en préfecture le 10/06/2023

Publié le 12/06/2023

ID : 037-200043065-20230601-2023_06_08-DE



Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 25 mai 2023

Date d'affichage :

Le 25 mai 2023

Nombre de conseillers

Communautaires :

En exercice : 30

Présents : 23

Votants : 29

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le premier juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Françoise THOMERE, Madame Josette GUERLAIS, Madame Régine MALASSIGNÉ, Monsieur Alexis LAMOUREUX, Monsieur Denis CHARBONNIER, Madame Elisabeth JOURDAIN, Madame Johanim LANDREAU, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Cyrille MARTIN, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Maud TESSIER (suppléante de Monsieur Philippe DENIAU), Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Monsieur Bernard PEGEOT à Madame Françoise THOMERE, Monsieur Marc LEONARD à Madame Josette GUERLAIS, Madame Sylvie LADRANGE à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Pierre MORIN à Monsieur Pascal DUPRÉ, Madame Catherine MEUNIER à Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Christine FAUQUET à Monsieur Claude CICUTTI

Excusé(s) : Monsieur Atman BOUCHEKIOUA,

Secrétaire de séance : Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON.

Délibération n° 2023 - 06 -08

Administration générale – Schéma de mutualisation

Convention de prestation de service pour l'encaissement pour compte de tiers et de mandat pour la facturation unique Enfance Jeunesse avec Pocé-sur-Cisse

Monsieur Thierry BOUTARD, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5214-16 et L 5214-16-1 ;
- Vu** les statuts de la Communauté de communes du Val d'Amboise ;
- Vu** le projet de schéma de mutualisation entre la Communauté de communes du Val d'Amboise et ses communes membres ;
- Vu** la délibération du Conseil communautaire du 19 décembre 2019 relative à la convention pour l'Encaissement pour compte de tiers et de mandat pour la facturation unique Enfance Jeunesse ;
- Vu** l'avis favorable du bureau communautaire du 23 mai 2023 ;
- Vu** l'avis favorable de la Commission Petite Enfance Enfance-Jeunesse du 14 avril 2023 d'actualiser les conventions de mutualisation avec les communes ;

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Commune d'Amboise, la Commune de Pocé-sur-Cisse et la Communauté de communes du Val d'Amboise ont mis en place une facturation unique pour les activités de restauration scolaire, périscolaire et CMIS (Centre Municipal d'Initiation Sportive) relevant de la compétence des communes, et de multi accueils (Bout' de Chou à Amboise et Vilvent à Nazelles-Négron), d'ALSH Croc'Loisirs, Club ado, Denise Gence, P'tits Loups et Passe Par Tout les mercredis et vacances scolaires, ainsi que celles de centre de vacances et de loisirs, relevant de la compétence de la Communauté de communes du Val d'Amboise.

Compte tenu de la possibilité de conventionnement ouverte par l'article L5214-16-1 du CGCT pour la gestion des services la Communauté de communes assure, pour le compte des communes d'Amboise et de Pocé-sur-Cisse, et pour son propre compte, cette facturation unique.
La facturation fait l'objet d'une régie unique.

Considérant la nécessité de renouveler la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention d'encaissement pour compte de tiers avec la Commune de Pocé-sur-Cisse

- **D'autoriser** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à la petite enfance et l'enfance jeunesse à signer les conventions, contrats et autres accords ainsi que leurs avenants avec la commune de Pocé-sur-Cisse.

Le Président,

Thierry BOUTARD

